

Séance du 5 novembre 2015 à 19 heures  
Commune de Lamagdelaine – Salle des fêtes

*Aujourd'hui, cinq novembre deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Lamagdelaine –Salle des fêtes*

Etaients présents :

51 titulaires dont 6 possédant une procuration  
8 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle  
M. PARNAUDEAU Willy,  
M. RAFFY Gilles,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,  
M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude,  
M. PEYRUS Guy,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,  
M. JOUCLAS Guy,  
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. JARRY Daniel,  
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,  
M. NOUAILLES Serge,  
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. DIZENGREMEL Ludovic,  
M. GALTHIE Jean-Noël,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. CHATAIN Thierry,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
M. MIQUEL Gérard,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. BORIES Olivier,  
M. GILBERT Joël,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAU Pascal,  
M. ANNES Jean-Pierre,  
M. HEE Gérard,

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
COURS  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FRANCOULES  
GIGOZAC  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
MECHMONT  
MERCUES  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PONTCIRQ  
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST GERY  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS  
VALROUFIE  
VERS

• SUPPLEANTS :

CIEURAC  
FONTANES  
LAROQUE DES ARCS  
LHERM  
MAXOU  
MONTGESTY  
ST GERY  
TOUR DE FAURE

M. GARD Michel,  
M. PLANAVERGNE Jean-François,  
M. BONNEMERE Jean-Claude,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
M. LEFEBVRE Jean-Yves,  
M. BERNIOT Pierre-Jacques,  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
COURS  
CRAYSSAC  
ESPERE  
FONTANES

FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
LES JUNIES  
LHERM  
MAXOU  
MECHMONT  
MERCUES  
NUZEJOULS  
PONTCIRQ  
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST MEDARD

ST PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE  
VALROUFIE  
VERS

## 26 titulaires - 19 suppléants

Mme GARRIGOU Isabelle,  
Mme MARMIESSE Yvette,  
M. PAULIN Peter,  
Mme LAGARDE Geneviève, Mme LASFARGUES Geneviève (excusée, procuration à M. Henri COLIN), M. SIMON Michel (excusé, procuration M. Martine LOOCK), Mme BOUIX Catherine (excusée), Mme FAUBERT Françoise (excusée, procuration Mme Cathy BONNET), M. SINDOU Géraud (excusé), M. TESTA Francesco (excusé), Mme HAUDRY Sabine (excusée), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle (excusée),  
M. BRIS René,  
M. FAURE Jean-Pierre (excusé),  
M. VAZ Victor (excusé),  
M. MOLESIN Jean-Pierre,  
M. FOURNIER Christian,  
Mme BOURDARIE Paulette,  
Mme VALETTE Roselyne (excusée, procuration M. Jean-François PLANAVERGNE),  
M. COMBET Gil,  
M. OUVRARD François,  
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,  
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
M. BARDINA Fabien,  
M. REIX Jean-Albert,  
M. SABOT Aimé (excusé),  
M. PONS Stéphane (excusé),  
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle (excusée),  
M. BESSEDE Arnaud,  
M. SOULIER Yves,  
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (excusée, procuration Mme Géraldine ROUAT), M. LIAUZUN Christian,  
M. DECREMPS Frédéric,  
M. RAFFY Bernard,  
M. FERNANDEZ Pierre (excusé, procuration M. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE), M. RIGAL Serge,  
M. BONNET Frédéric (excusé),  
M. DIOT Fabrice (excusé, procuration M. Pascal LAVAU),  
M. NICOLAON Patrick,  
M. GILES Jérôme (excusé),

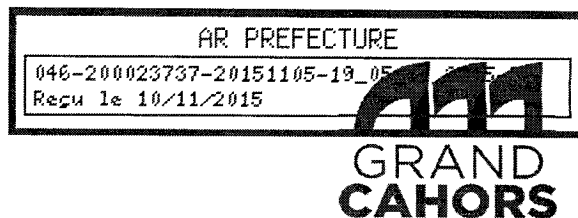
Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Lecture publique

Objet : Modification du règlement du réseau des bibliothèques du Grand Cahors

A été adopté à l'unanimité.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

**Séance du 5 novembre 2015**  
**Rapporteur : José TILLOU**

Rédacteur : Mathilde BILLION  
Service : Lecture publique

**Objet : Modification du règlement du réseau des bibliothèques du Grand Cahors**

Mesdames, Messieurs,

Le Grand Cahors, par son service lecture publique, va mettre en place un service de vidéo à la demande. Ce service permettra à tous les usagers inscrits dans le réseau des médiathèques et bibliothèques du Grand Cahors de regarder chez eux, via Internet, un certain nombre de films.

Ce nouveau service constituera un outil de diffusion de la culture sur le territoire en offrant à distance des films sélectionnés : classiques du cinéma, films d'auteur, films documentaires, films pour enfants,...

Le catalogue de ces films viendra compléter le catalogue des DVD de la médiathèque.

Il convient de définir les quotas de visionnage de ces films pour chaque usager.

Il est proposé de le fixer à 5 heures par semaine par usager.

Il vous est donc proposé de modifier le règlement du réseau des bibliothèques du Grand Cahors ainsi :

*Article 13*

*L'usager peut emprunter sur l'ensemble du réseau un maximum de*  
*- 10 livres, dont 2 nouveautés maximum, et 5 revues pour une durée de 28 jours*  
*- 8 CD musicaux, dont 2 nouveautés maximum, pour une durée de 28 jours*  
*- 2 DVD, dont 1 nouveauté maximum, pour une durée de 28 jours.*  
*Pendant les mois d'été, la durée de prêt est portée à 40 jours.*

*L'usager peut utiliser le service de visionnage de vidéos à distance pendant une durée maximum de 5 heures par semaine.*

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée

a- D'accepter ces modifications du règlement intérieur du réseau des bibliothèques du Grand Cahors.

AR PREFECTURE

046-200023737-20151105-19\_05\_11\_2015-DE  
Reçu le 10/11/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE